

**ARRÊTÉ DEP-2026-210 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGENT DE SÉCURITÉ**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 21 avril 2010 portant création du certificat d'aptitude professionnelle agent de sécurité ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle agent de sécurité pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Grégory BONNETAIN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Stéphanie RAPENNE, enseignante

Enseignants :

Monsieur Alexandre MIQUEL
Monsieur Arnault MARTIN

Professionnels :

Monsieur Reynald BARRE
Monsieur Gary FERGA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET